

Bilan des crédits de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus 2025

Le conseil d'administration

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L841-5 et D841-2 et suivants ;
Vu la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu la circulaire n°2019-029 du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 20 mars 2019 relative à la programmation et au suivi des actions financées par le CVEC ;
Vu la circulaire NOR : ESRS2206041C du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 23 mars 2022 relative à l'engagement, encouragement et soutien aux initiatives étudiantes au sein des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
Vu l'avis de la commission CVEC du 3 mars 2026 ;
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 9 avril 2026 ;

La Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) résulte de l'article 12 de la loi Orientation et Réussite des Étudiants (ORE) n°2018-166 du 8 mars 2018 qui institue :

« Une contribution destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention ».

L'article L 841-5 du code de l'éducation précise que « la contribution est due chaque année par les étudiants lors de leur inscription à une formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur ».

La programmation des actions financées par le produit de la CVEC, les projets ainsi que le bilan des actions conduites l'année précédente sont votés, chaque année, par le conseil d'administration des établissements après consultation, le cas échéant de la commission des formations et de la vie universitaire (article D841-9 du Code de l'éducation).

Après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le bilan des crédits de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) 2025.

Documents en annexe :

- Annexe 1 : bilan des actions CVEC 2025
- Annexe 2 : bilan financier CVEC 2025

Décompte des votes :	Suffrages exprimés :	15
Membres en exercice :	Pour :	15
Membres présents :	Contre :	0
Membres représentés :	Abstentions :	0

Visa du président, David MENIER
Par délégation, Michel GENTRIC

Transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et publication sur le site de l'UBS : 2 juin 2026

